



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 25 mars 2022

Systeme d'information sur les armes : Accompagnement des usagers pour l'ouverture des comptes en ligne

Dans le cadre de l'ouverture de la plateforme dédiée au système d'information sur les armes (SIA), la préfecture de la Gironde accompagne les chasseurs ne disposant pas d'un accès numérique (ordinateur, imprimante, scanner) afin de créer leurs comptes en ligne.

Un accueil en préfecture, sur rendez-vous, et une permanence téléphonique sont donc activés :

- Du mardi au vendredi de 9H00 à 13H00, accueil sur rendez – vous à la préfecture de la Gironde
- Du mardi au jeudi de 14H00 à 17H00, permanence téléphonique

Pour contacter la préfecture ou prendre rendez-vous, il convient d'adresser un courriel à pref-armes@girond.gouv.fr ou de joindre le service au 05 56 90 60 60 en tapant sur la touche 4 puis le 1 (aux horaires indiqués par la permanence téléphonique ci-dessus).

SIA : Ce nouvel outil numérique de gestion administrative des armes civiles simplifie la réglementation, dématérialise le suivi des démarches et assure une sécurisation de la détention et de l'acquisition d'armes (traçabilité des armes en temps réel, récurrence des contrôles et lutte contre la fraude).

Déjà déployé chez les armuriers, le SIA est opérationnel pour les chasseurs et au sein des préfectures depuis le 8 février 2022.

La création d'un compte SIA sera obligatoire pour tout détenteur d'armes à compter du 1er juillet 2023